
INSCRIPTIONS 2021-2022

1/ Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Avant de pouvoir réaliser votre inscription administrative vous devez impérativement vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus en vous connectant à l'adresse suivante : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Afin de procéder à cette opération vous devez créer un compte sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>. Vous pourrez ensuite vous acquitter de la CVEC. Le montant de la CVEC s'élève à 92€ pour l'année universitaire 2021/2022.

L'acquiescement de la CVEC est une condition nécessaire et préalable à l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, **vous ne pourrez donc pas réaliser votre inscription tant que vous ne vous serez pas acquitté de la CVEC**. Une fois la CVEC acquittée vous récupèrerez une attestation **avec un numéro à saisir lors de votre inscription**.

Si vous êtes étudiant boursier (bourse sur critères sociaux) vous êtes exonéré du paiement de la CVEC mais vous devez quand même vous en acquitter par exonération, vous devez donc effectuer la démarche sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin de récupérer votre attestation CVEC.

Vous n'êtes pas concerné par l'acquiescement de la CVEC si vous relevez du régime de la formation continue (Salarié, profession libérale, -2 Formation Continue (Financée) hors contrat de professionnalisation ; Demandeur d'emploi indemnisé ou non, ou bénéficiaire du RSA – 3 Reprise d'études non financées sans convention. Aucune démarche n'est à effectuer dans ce cas.

2/ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : du 23 août au 6 septembre 2021 inclus

Depuis la rentrée 2019, un Portail unique d'inscription a été mis en place : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>
Vous devrez y effectuer toutes les démarches liées à l'inscription (inscription en ligne, paiement des droits, téléchargement des pièces justificatives nécessaires à votre inscription, choix d'UELC, édition certificat de scolarité).

Attention : Les étudiants en Formation continue qui n'ont pas accès au portail d'inscription **devront prendre R.V.** au préalable **avec sa (son) gestionnaire de scolarité**, afin de procéder à l'inscription. Celle-ci se déroulera **en présentiel** à compter du **Lundi 30 Août et ce jusqu'au 6 Septembre inclus**. Les droits de scolarité devront être réglés par **chèque bancaire ou Carte Bleue**. Bien penser à vous munir de vos documents -attestation CVEC si vous devez la payer ; justificatif d'assurance vie Privée; justificatif d'assurance Responsabilité civile Professionnelle

Pour les étudiants qui s'inscrivent en DFASM 1, 2 et 3 : Aux questions suivantes, vous devez répondre :
« Domaine d'activité professionnelle de l'étudiant » : Profession intermédiaire de la santé Code 43
« Domaine d'Activité » : Etudiant civil : Emploi > 6 mois dans la santé - E.S.A. : Etudiant militaire
« Quotité » : Temps partiel (+ 150 heures/trimestre)

RAPPEL : Le régime de sécurité sociale étudiant a disparu depuis le 31 août 2019. A cette date tous les étudiants rattachés à une mutuelle étudiante ont été automatiquement inscrits à la CPAM de leur lieu de résidence sans aucune démarche à effectuer.

3/ DEBUT DES COURS :

Suivant votre année d'étude, consulter les emplois du temps mis (ou seront) en ligne sur le site de Lyon Sud <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr> rubrique Formations – et cliquer sur l'année d'étude concernée.

Pour les étudiants de FGSM 3 et DFASM 1, **un séminaire de rentrée second cycle sera programmé début septembre date non connue à ce jour – Consulter l'emploi du temps mis en ligne**. (présence non obligatoire mais vivement conseillée)

4/ CHOIX HOSPITALIER: FGSM 3 - FASM 1 – FASM 2 – FASM 3 :

Le choix sera complètement dématérialisé -Lien vers l'application ci-dessous

http://dsidv3.univ-lyon1.fr/WD210AWP/WD210Awp.exe/CONNECT/Editions_Stages_Hosts

Le Calendrier est le suivant :

FGSM 3 – DFASM 1 - Mercredi 1er Septembre 2021 -

FASM 2 – DFASM 3 - Jeudi 2 Septembre 2021

Les étudiants redoublants seront intégrés à la fin de leur année d'étude. Le choix se déroulera aux dates indiquées ci-dessus.

Toutes les informations relatives aux stages (Calendrier 2021 ; Formulaires divers –demande de remboursement indemnité de transport ; demande de congés annuels, organisation des stages, correspondants HCL...) , sont (seront) disponibles sur le site de lyon-sud <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr> rubrique Formation – Stages FGSM 3 à FASM3

INFORMATION DIVERSES

ASSURANCE :La Responsabilité civile Vie Privée est OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS (en général elle est incluse dans votre contrat d'assurance habitation.

A cela s'ajoute obligatoirement pour tous les étudiants de la 4^{ème} année et ce jusqu'à la 6^{ème} année (FASM 1-FASM2-FASM3) la Responsabilité civile professionnelle (qui vous couvre pour les stages hospitaliers). Si vous ne l'avez pas avec votre assurance habitation veuillez contacter la MACSF qui vous assurera gratuitement.

VACCINATION : Vaccination Hépatite B obligatoire. Service Médecine Préventive : 04 27 46 57 57

COMMUNICATION : **Toutes les informations seront transmises sur votre boîte mail étudiant.** Vous devez la consulter très régulièrement.

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Les étudiants désirant faire une activité sportive que ce soit en pratique individuel ou pour valider l'UELC Activités Physiques et Sportives – Théorie et pratique – doivent prendre connaissance des informations ci-dessous.

Partie pratique :

<https://suaps.univ-lyon1.fr/inscriptions-pratique/secteur-sante/uelc-sport-2021-22>

Partie théorique :

Plannings (par ailleurs accessible sur le site du SUAPS ci-dessus) :

Accès pour les étudiants de Lyon Sud :

<https://lyon-sud.univ-lyon1.fr/formation/ue-librement-choisie/programme-uelc-actitives-physiques-et-sportives-2021-2022>

Rappel

Inscriptions : **Du Lundi 30 Aout au Jeudi 9 Septembre 2021** (Vous êtes prioritaire dans le choix de l'activité sur cette période)

Affectations : **Vendredi 10 septembre 2021** : <https://tomuss.univ-lyon1.fr>

Début des cours : **Semaine du lundi 13 septembre 2021 – Il est obligatoire d'aller au cours pratique même si vous n'avez pas encore votre affectation définitive de votre UELC de votre année d'étude.**